



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 77.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour : 23 Contre : 0

*Date de la convocation :* 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

**Absents excusés** : MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : ESPACE VILLARET : DIVISION FONCIERE ET CESSION D'UNE PARCELLE**

**Exposé :**

La commune a acquis, par voie de préemption, en janvier 2007 un bien cadastré section AH 84-85-86-87-88-89-90-91 et 92, 85 route de Fronton d'une superficie totale de 1601m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Villaret aux prix de 471 000 € (auquel s'est ajoutée une commission d'agence de 20 000 €).

Depuis cette date, la maison est inhabitée et l'arrière de la parcelle est utilisé comme parking public. Cette parcelle qui s'inscrit dans le cadre du projet cœur de ville fait l'objet d'un projet porté par M. BIONDO, qui consiste d'une part à réhabiliter la maison existante et d'autre part à édifier une extension sur la partie arrière en vue d'y implanter des professions libérales dans le domaine médical (laboratoire d'analyses, médecins généralistes, médecins spécialisés, infirmiers ...).

Ce projet de création d'un pôle médical pluridisciplinaire s'inscrit dans les objectifs du projet cœur de ville, notamment en renforçant la centralité et l'attractivité.

Après division parcellaire, la surface cédée pour ce projet serait de 530 m<sup>2</sup> environ au prix de 360 000 €.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
 Vu la décision du maire n° 1.2007 portant acquisition d'un bien par voie de préemption,  
 Considérant l'avis des domaines en date du 4 juillet 2018,  
 Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1** : la cession, après division parcellaire, d'une parcelle de 530 m2 environ au prix de 360 000 € à M. BIONDO ou à la SCCV Espace Villaret ou toute autre société qui s'y substituerait. La surface exacte qui sera cédée sera déterminée au vu du document d'arpentage actuellement en cours de réalisation, le prix de vente étant par contre définitif.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,  
 Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
 031-213100225-20180712-12072018\_77-DE  
 Reçu le 13/07/2018  
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
 OU=DIRECTION GENERALE,O=  
 U=0002 21310022500019,OU=M  
 AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
 E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
 AN,C=FR  
 13/07/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE